

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

EN TERRES BERBERES définit ses conditions générales de vente (CGV) en fonction des spécificités de ses voyages. L'inscription à l'un de nos voyages implique leur acceptation.

Les séjours, les circuits et les voyages proposés depuis le site internet www.en-terres-berberes.com sont, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait, et, à ce titre, vous bénéficiez des droits reproduits à l'article 16 des présentes.

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS

Nos offres de voyage comprennent des circuits accompagnés à réaliser en groupe et des voyages sur mesure à concevoir, selon vos envies du moment.

2.1. Pour toute inscription à nos voyages

L'inscription à nos voyages, séjours ou circuits se fait par téléphone, courrier, email, ou via le site Internet www.en-terres-berberes.com.

L'inscription est définitive à compter de la validation du devis (contrat de voyage avec « bon pour accord » par retour de mail ou de courrier, ou bien lors de l'inscription en ligne une fois le formulaire d'inscription complété et validé via le site internet en-terres-berberes.com, et à réception d'un acompte de 40% du prix total pour un devis supérieur ou égal à 500€.

En cas d'inscription à moins de 35 jours du départ, c'est l'intégralité du règlement qui vous sera demandée lors de votre inscription.

Les règlements ont lieu par carte bancaire via un lien sécurisé JE PAIE EN LIGNE express de la Caisse d'Epargne.

Pour les devis inférieurs à 500€, le client règlera la totalité.

Une inscription à un voyage n'est validée que si elle est accompagnée de ce règlement, mais celui-ci n'implique l'acceptation de la réservation par EN TERRES BERBERES que dans la limite des places disponibles. Cette inscription implique l'acceptation des présentes conditions de vente.

Une facture vous est adressée dans les 20 jours qui suivent l'inscription. Pour les devis supérieurs à 500€, le solde devra être réglé impérativement 30 jours avant la date du départ, même en l'absence de relance de notre part.

Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article «Annulation».

L'inscription doit être remplie précisément avec les noms et prénoms figurant sur le passeport des participants.

2.2. Conditions particulières

- Mineurs : toute inscription d'un mineur doit être signée par les parents exerçant l'autorité parentale. Les voyageurs mineurs doivent être en possession des documents requis par les législations en vigueur (autorisation de sortie du territoire ; attention pas d'enfant de + de 15 ans sur le passeport des parents, notamment). La responsabilité de EN TERRES BERBERES ne pourra être engagée en cas de défaut de surveillance de l'accompagnant.

- Mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures : Pour les mineurs qui voyagent avec l'un des parents, tuteurs ou autres personnes majeures, il convient de vous assurer que vous êtes en possession des documents nécessaires pour le mineur qui vous accompagne (livret de famille et carte nationale d'identité ou passeport). Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et

numéros de téléphone) de ses parents afin de pouvoir établir un contact direct avec ces derniers. Certains pays peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

- Aptitude physique : pour tous les voyages, le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au circuit envisagé. EN TERRES BERBERES ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique au cours d'un circuit.

- Taille des groupes : sauf mention contraire, la taille maximale des groupes EN TERRES BERBERES est de 15 participants.

Avant toute inscription, EN TERRES BERBERES recommande vivement à chacun de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela vous pouvez consulter les fiches du site du ministère français des Affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr / rubrique Conseils aux voyageurs). Dans certaines circonstances, EN TERRES BERBERES pourra être amenée à vous faire signer une ou plusieurs de ces fiches, au titre d'obligation d'information. Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

ARTICLE 3 – INFORMATIONS VOYAGE

Sont seules considérées comme contractuelles les prestations mentionnées sur la fiche descriptive du voyage accessible en vue de votre inscription auprès de EN TERRES BERBERES ou sur le site internet www.en-terres-berberes.com. En cas de contradiction entre les informations d'un voyage contenues sur notre site internet et celles figurant dans les informations fournies lors de la conclusion du voyage, ces dernières prévaudront.

La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par EN TERRES BERBERES concernant le voyage.

3.1. Formalités administratives et sanitaires

Avant toute inscription, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé(e) pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tous autre(s) document(s)/ justificatifs (visa/autorisations de sortie de territoire, livret de famille, etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage. EN TERRES BERBERES délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Les ressortissants des pays non-membres de l'U.E doivent s'informer des formalités administratives et sanitaires autorités compétentes (ambassades ou consulats de leurs pays d'origine). EN TERRES BERBERES exclut toute responsabilité en cas de non-respect de ces règlements, l'impossibilité d'un client à présenter des documents en règle le jour du départ, tout retard (même résultant d'un cas de force majeure lors d'un pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre dont nous ne sommes pas fournisseurs), impliquant la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires (notamment, les autorités douanières, les compagnies aériennes...) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des Bulletins et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

À cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- Vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...);
- Données relatives à un besoin d'assistance (enfants, personnes à mobilité réduite ou autres).

Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des Bulletins administratifs pour l'accomplissement de votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à EN TERRES BERBERES, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut de respecter cette

procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale).

Un voyageur, qui ne pourrait utiliser les titres de transports mis à sa disposition, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. EN TERRES BERBERES ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (ex. perte des papiers d'identité et/ou billets d'avion...).

3.2. Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

Nous vous recommandons de consulter régulièrement avant votre départ la fiche pays relative au(x) pays de votre voyage sur le site en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « Conseils aux voyageurs ». EN TERRES BERBERES peut être amenée à vous faire signer la fiche MEAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité. Risques sanitaires : nous vous recommandons également de consulter régulièrement les informations sur les risques du (des) pays de votre voyage et suivez les recommandations disponibles sur les sites (1) du ministère français des Solidarités et de la Santé : solidaritesante.gouv.fr/ et (2) de l'Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/fr/

3.3. Accessibilité

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et en conséquence tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous. Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour tout besoin d'assistance au titre de votre transport en particulier en aéroport et/ou pendant les trajets.

Chaque participant est tenu de se plier aux règlements de formalités de police et de santé à tout moment du voyage. En aucun cas, EN TERRES BERBERES ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du client qui doit prendre à sa charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport, visa, carnet de vaccination...) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières du pays réglementant l'exportation d'objets, tels que tapis, antiquités,...

ARTICLE 4-Décharge de responsabilité et acceptation des risques.

4.1 Risques inhérents à l'activité

Le Client reconnaît avoir été informé sur les risques inhérents à sa participation aux formations et expéditions proposées par la Société EN TERRES BERBERES. Le Client a bien noté que, dans le cadre du voyage, il ne sera pas en permanence encadré par un guide.

Les risques à sa participation sont notamment : Blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.); Blessures avec objet contondant ou coupant, (branches, matériel, etc.); Froid ou hypothermie ; Blessures résultantes de contact accidentel ou non entre les individus ; Contact avec l'eau ou noyade (lors d'activité aquatique ou à proximité d'un cours d'eau), avalanche ou chutes ; Brûlures ou troubles dus à la chaleur, allergie alimentaire

Cette liste n'est pas limitative.

4.2 État de santé

Le Client certifie que son état de santé et ses aptitudes physiques lui permettent de participer aux activités proposées par la Société EN TERRES BERBERES. Il certifie ne pas avoir de pathologie connue ou traitée. Le Client certifie ne pas avoir de problèmes de santé physique, émotionnels ou comportementaux susceptibles de limiter directement ou indirectement sa participation aux activités.

4.3 Acceptation des risques

Le Client est conscient(e) que les activités offertes par la Société EN TERRES BERBERES se déroulent dans des milieux semi-naturels ou naturels possiblement accidentés, qui peuvent parfois être éloignés des services médicaux. Cet état de fait pourrait entraîner de longs



délais lors d'une urgence nécessitant une évacuation, et par conséquent, une possible aggravation de son état ou de sa blessure. Ayant pris connaissance de ces risques et

ayant eu l'occasion d'en discuter avec une personne responsable de l'activité, le Client reconnaît avoir été informé sur les risques inhérents aux activités et est en mesure d'entreprendre l'activité ou le séjour en toute connaissance de cause et en acceptant les risques que peut comporter ce séjour ou cette activité. Le Client s'engage aussi à jouer un rôle actif dans la gestion de ces risques en adoptant une attitude préventive à son égard ainsi qu'à l'égard des autres personnes l'entourant.

4.4 Décharge de responsabilité matérielle

Le Client renonce par la présente à toute réclamation, ainsi qu'à toute poursuite en dommage et intérêts pour tous dommages aux biens et matériel lui appartenant. (Usure normale, perte, bris, vol.)

4.5 Autorisation à intervenir en cas d'urgence

Le Client autorise la Société EN TERRES BERBERES à prodiguer tous les premiers soins nécessaires. Il autorise également la Société EN TERRES BERBERES à prendre la décision dans le cas d'un accident à me transporter (par ambulance, hélicoptère, garde côtière ou autrement) dans un établissement hospitalier ou de santé communautaire, le tout, s'il y a lieu, à ses propres frais.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

EN TERRES BERBERES est assurée en responsabilité civile professionnelle, à hauteur de 1 500 000 € par an auprès de Assurance HISCOX SA 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS RCS PARIS 833 546 989. Cependant EN TERRES BERBERES ne saurait se substituer à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire. EN TERRES BERBERES vous propose de souscrire à notre formule d'assurance. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de cette assurance sont consultables sur le site www.en-terres-berberes.com ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement. L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance et les frais de visa ne sont remboursables ni par EN TERRES BERBERES ni par l'assureur. Dans tous les cas, n'oubliez pas d'emporter avec vous en voyage la copie de notre contrat (ou le cas échéant les coordonnées de votre assurance personnelle) car vous êtes responsable de la déclaration des sinistres auprès de l'assurance.

5.1. Contrat Multirisque n°8818 : cette assurance est facturée en sus, selon la grille tarifaire de l'assureur. Le contrat d'assurance est joint au devis.

5.2. Procédure de déclaration et de traitement des demandes.

Nous vous précisons qu'il vous appartient, avant ou au cours de votre voyage, de contacter personnellement toute compagnie de votre choix qui vous garantit pour votre voyage pour déclencher l'assurance ou l'assistance durant votre voyage. EN TERRES BERBERES vous propose un lien privilégié avec la société d'assurances ASSUREVER, Demande d'assistance durant votre voyage / Tel +33 (0) 1 73 03 41 01 / Par mail : gestion@assurever.com IMPORTANT : Sans contact préalable, votre dossier médical ne pourra être pris en charge.

5.3. Délai de renonciation Après souscription, vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS DEMANDEES PAR LE CLIENT

Si les noms et prénoms des participants sont modifiés après l'inscription, des frais de modifications d'un minimum de 150 euros seront facturés. Si les billets ont déjà été émis, le montant des frais sera équivalent au prix des nouveaux billets. Par ailleurs, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retrais) de prestations de

voyage, seront à la charge du ou des voyageur(s), avec un forfait minimum de 80 euros, à régler par tous moyens auprès de EN TERRES BERBERES. Faute de règlement, EN TERRES BERBERES ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées. À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de toute ou partie des prestations de voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de EN TERRES BERBERES ou des prestataires désignés. Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE TRANSPORT

Une convocation de départ est adressée à chaque participant dans les quinze (15) jours précédant un départ.

a) Identité du transporteur : L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (page web) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, EN TERRES BERBERES s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste européenne des compagnies aériennes interdites peut être consultée sur le site http://ec.europa.eu/transport/mod/es/air/safety/air-ban_fr

b) Changement d'horaires des transports : Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (ex. : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont en partie consacrés au transport. Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage, et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par le transporteur. Nous vous précisons que les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes, selon leurs plans de vol et qu'ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais. Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3h avant.

c) Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport : Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires, mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques ou de grèves extérieures à EN TERRES BERBERES. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escales supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

d) Non-réalisation de la prestation de transport : En cas de non-réalisation de la prestation de transport réservée par le fait du voyageur, pour tout motif extérieur à EN TERRES BERBERES, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement nécessaire à la poursuite du voyage, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport. Pour les billets de transport aérien, les taxes d'embarquement des billets non utilisés sont remboursées sur demande (art. L 224-66 C. consom.).

e) Retard/annulation des prestations de transport : En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquette bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors

qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera(ont) facturé(s) les frais d'annulation/résolution visés à l'article 6 ci-dessus.

En cas de modifications d'horaires d'avion (retards, grèves, perturbations diverses du trafic aérien, ...) à l'aller et au retour, EN TERRES BERBERES n'est pas responsable des frais supplémentaires liés aux trajets entre votre domicile et l'aéroport de départ. Attention donc tout particulièrement aux billets de train et d'avions achetés à tarif réduit et ne pouvant pas être modifiés.

ARTICLE 8 – BAGAGES

Au cours du voyage, les bagages peuvent être transportés par des moyens de transport rudimentaires (dromadaires, mules, 4x4...). Ils doivent donc être adaptés à ces conditions de transport. EN TERRES BERBERES ne saurait être tenu responsable en cas de détérioration.

ARTICLE 9 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix applicables sont ceux indiqués dans le devis. A la facturation, le prix du voyage est ferme et définitif. Cependant, conformément à la loi, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilités d'annulation, sans frais de votre part. Ces réajustements concernent les variations du coût des transports, liées notamment au coût du carburant et des taxes aéroportuaires. Votre refus de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation de votre part avec application du barème prévu dans « Annulation de la part du client ». Si la variation vient à dépasser 8 % du prix initial et que vous êtes déjà inscrit, vous avez la possibilité d'annuler votre voyage, sans frais, dans un délai de 8 jours suivant la notification de cette augmentation. Veuillez noter que l'inscription tardive à nos voyages (moins de 180 jours avant la date de départ) peut entraîner des surcoûts aériens liés à des prix et des classes de réservations aériennes différentes de celles appliquées aux inscrits de plus longue date. Le supplément correspondant est communiqué au participant, mentionné sur la facture et son paiement par le participant tient lieu d'acceptation.

ARTICLE 10 – ANNULATION DE LA PART DU CLIENT

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ, vous devez en informer EN TERRES BERBERES dès que possible à l'adresse voyage@en-terres-berberes.com, et l'assureur le cas échéant, par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date de réception par EN TERRES BERBERES qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation. Néanmoins, l'assureur (si vous êtes assurés par nos soins) pourra apprécier la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour rembourser les frais d'annulation.

Les frais extérieurs au voyage souscrit chez EN TERRES BERBERES et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

10.1. Barème de frais d'annulation / résolution pour tous les voyages EN TERRES BERBERES :

En cas d'annulation de votre part, pour quelque raison que ce soit, il sera appliqué le barème des retenues suivant :

- Plus de 30 jours avant le départ : 40% du prix total du voyage.
- Entre 30 et 15 jours : 60% du prix total du voyage.
- Moins de 15 jours : 100% du prix total du voyage.

La non-présentation au rendez-vous le jour du départ pour quelle que raison que ce soit n'ouvre droit à aucun remboursement. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant ne donne lieu à aucun remboursement.

A partir de votre souscription, le montant de la prime d'assurance est dû et ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.

Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde du prix sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation ci-dessus.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez EN TERRES BERBERES et engagés par le ou les



voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

10.2. Annulation / Résolution par certains participants et maintien du voyage pour les autres (applicable pour les voyages privatés et / ou sur-mesure)

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un voyage privaté et/ou sur mesure annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera facturé pour celui ou ceux qui annule(nt) :

- les frais d'annulation visés à l'article 10.1 ci-dessus ainsi que ;
- Les frais et/ou les divers coûts engagés par EN TERRES BERBERES pour permettre le maintien du voyage souscrit au même prix pour les participants déjà inscrits et qui maintiennent leur participation au voyage. En tout état de cause, le prix d'un voyage privaté et/ou sur mesure est fixé en fonction d'un nombre de participants déterminé et des prestations nécessaires à la réalisation du voyage. L'annulation d'un ou plusieurs participants a donc un impact direct sur le prix du voyage de tous les participants restants inscrits. Ces frais supplémentaires sont à supporter par le ou les participants qui annule(nt) leur participation au voyage.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez EN TERRES BERBERES et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

ARTICLE 11 – ANNULATION PAR EN TERRES BERBERES

A plus de 21 jours du départ, EN TERRES BERBERES se réserve le droit d'annuler un départ au cas où le nombre de participants serait insuffisant. Dans ce cas EN TERRES BERBERES peut vous proposer de maintenir le voyage moyennant un supplément de prix (proposition qui n'altère en rien votre possibilité de renoncer au départ et d'être remboursé intégralement des sommes versées). Jusq'en dernière minute, une annulation peut intervenir dans des circonstances imposées et en dehors de notre volonté (grèves, troubles politiques, problèmes de sécurité...). Dans ces cas d'annulation, le remboursement intégral des sommes versées sera effectué par EN TERRES BERBERES, mais aucune autre indemnité compensatoire ou remboursements de frais engagés ne seront accordés. En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez EN TERRES BERBERES et engagés par le ou les voyageur(s), tels que, frais de transports jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement de la part de EN TERRES BERBERES.

ARTICLE 12 – CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder un contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer EN TERRES BERBERES de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et / ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par EN TERRES BERBERES.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

EN TERRES BERBERES agissant en qualité d'intermédiaire, entre d'une part le client et d'autre part les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, affréteurs...), ne saurait être confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si des événements imprévus ou

des circonstances impérieuses impliquant la sécurité du voyageur l'imposent, EN TERRES BERBERES se réserve le droit, avant les départs, pendant les circuits, directement ou par l'intermédiaire de ses guides, de modifier les horaires ou itinéraires prévus sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité. Vu le caractère particulier de nos voyages, chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes données par le guide en charge du groupe représentant l'agence, laquelle ne peut être tenue pour responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

EN TERRES BERBERES ne pourra être tenue pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s) ;
- Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par EN TERRES BERBERES ;
- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet de transport ne sera dû par EN TERRES BERBERES dans cette hypothèse ;
- Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que : guerres, troubles politiques, grèves, émeutes, incidents techniques ou administratifs, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagages ou d'autres effets personnels des voyageurs ;
- Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, EN TERRES BERBERES se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers ;
- La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par EN TERRES BERBERES concernant le voyage de sorte que EN TERRES BERBERES ne saurait être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations. En cas de mise en jeu de la responsabilité de EN TERRES BERBERES en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L.211-17IV du Code du Tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de EN TERRES BERBERES sera égale à trois fois le prix total du voyage.

ARTICLE 14 – RECLAMATIONS

En tant que client, votre réclamation devra être adressée par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception à EN TERRES BERBERES, 159 Impasse de Champatin 69640 RIVOLET, dans les 72 heures suivant la date de retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE 15 – VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par EN TERRES BERBERES, S.A.S, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 951 616 036, dont le siège social est situé 159 Impasse de Champatin 69640 RIVOLET, en sa qualité de responsable de traitement. Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à EN TERRES BERBERES lors de votre demande de devis puis inscription ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque. À défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les presta-

tions d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant des demandes de voyage ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à EN TERRES BERBERES et ses partenaires (nouveau, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées). Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne, etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union européenne. Nos partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. EN TERRES BERBERES s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non-partenaires. Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. En tout état de cause, en l'absence de contact émanant de votre part pendant une durée de cinq ans, vos données personnelles seront archivées pendant cinq ans supplémentaires avant leur suppression définitive ou leur anonymisation. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante EN TERRES BERBERES SAS, 159 Impasse de Champatin 69640 RIVOLET et par mail : voyage@en-terres-berberes.com. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur le site. Conformément à l'article L.223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

ARTICLE 16 – DROITS À L'IMAGE

Dans le cadre des prestations délivrées, le Client pourra avoir l'occasion d'être filmé ou photographié. Le Client accepte l'utilisation de son image et autorise EN TERRES BERBERES à reproduire et exploiter son image présente sur des photographies et vidéos réalisées.

Cette autorisation comporte la possibilité d'apporter à l'image initiale toute modification, adaptation ou suppression que EN TERRES BERBERES jugera utile. EN TERRES BERBERES pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

L'image du client pourra être exploitée et déclinée par tout moyen adéquat sur tout support de communication concernant la promotion, la publicité et la communication interne et/ou externe de EN TERRES BERBERES et ce quel que soit le mode de diffusion, connu et inconnu (notamment par diffusion télévisuelle par onde, câble ou satellite, projection et/ou diffusion dans des lieux réunissant du public tels que salles de cinéma, de concert, ou de réunion, réseaux de communication à distance tels qu'Internet et/ou Intranet, ou encore sous forme papier (flyers, brochures, invitations, articles de presse...) ou bien de produits promotionnels (cartes postales, T-shirts, mugs...) dès lors que ces exploitations ne portent pas atteinte à l'intégrité de la personnalité du Client. Par image, il est



entendu l'ensemble des attributs de la personnalité qui comprennent l'image, la voix, les propos et le nom. Cette autorisation, quel que soit le mode choisi, est

consentie tous droits cédés et pour 3 ans, dans le monde (compte tenu de l'utilisation sur internet).

Le client reconnaît le droit à l'agence de communication d'EN TERRES BERBERES, pour le compte de laquelle elle crée ces documents, de retirer, à tout moment et quelle qu'en soit la raison, mon image et/ou mon témoignage de ces documents.

ARTICLE 17 - DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. EN TERRES BERBERES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, EN TERRES BERBERES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

EN TERRES BERBERES SA au capital de 7 500 €,
Siège social : 159 Impasse de Champatin 69640
RIVOLET, RCS VILLEFRANCHE-TARARE 951 616
036 voyage@en-terres-berberes.com

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM069230012.

Garantie financière : ASPT – 15 avenue Carnot – 75017 PARIS – Tél : 01 44 09 25 35

Assureur conseil : ASSUREVER, 1 cour du Havre CS 50101 75008 PARIS RCS PARIS 384 706 941 immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567 Contrat voyageur 8818 ASSUREVER Service gestion clients TSA 52216, 18039 BOURGES CEDEX tel + 33 (0) 1 73 03 41 01 et mail gestion@assurever.com

Garantie Responsabilité civile professionnelle : Assurance HISCOX SA 38 avenue de l'Opéra 75002 PARIS RCS PARIS 833 546 989 Tel + 33 (0)1 53 21 82 82. Contrat Pro N°HA RCP0387020 à hauteur de 1 500 000 euros.

Conditions générales de vente mises à jour 22 mars 2025.